

Ecolo - Conseil Communal du 28 septembre 2023

Point 2 : Reconversion du site du Bercet

Avec 9 mois de retard sur le planning annoncé, voici le cahier des charges, les documents et les montants estimés du marché « Conception et réalisation de la reconversion de l'ancien athénée Jean Rey sur le site du Bercet »

J'ai une première question concernant la TVA co-contractant. Est-ce que ça signifie que la commune paiera 21 % TVA et récupérera ces 21 % par après ? Et donc que le montant total de la rénovation serait de 7 717 420€ au lieu de 9 338 079€ ?

Si j'ai bien compris, la partie subsidiée par le SPW est de 80% de 3 459 600€ HTVA soit 2 767 680€HTVA. Donc il restera à charge de la commune 4 949 740€ HTVA et plus des frais déjà engagés comme l'achat (850.000€ + frais de notaire) et les frais d'études (montant ?).

Concernant les options obligatoires (page 25 de la première partie du cahier des charges. Pourquoi demander des options obligatoires et ne pas intégrer directement ces postes dans les travaux à réaliser ?

Dans ces options obligatoires sont repris les travaux suivants : panneaux solaires, aménagement des abords, 3 bornes de recharge électrique, mise en réseau de chaleur, démolition et désamiantage des bâtiments 6,7,8,9,11 et 12, assurance décennale, le tout pour un montant de 837. 320€ HTVA alors qu'ils sont déjà repris dans le montant de 7 717 420€ repris ci-dessus.

Concernant les délais, la notification du marché est prévue pour le 01 juin 2024 (page 35 de la première partie) donc juste à temps pour poser la première pierre avant les élections communales. Et la fin des travaux est prévue pour le 30 juin 2026.

Concernant les amendes de retard d'exécution du marché, il est prévu une pénalité journalière de 1.000€ (soit 0.013% du marché). Cette pénalité est dérisoire, insuffisant pour garantir le respect des délais et de plus, non progressive par rapport aux enjeux que représente ce chantier pour la commune (page 48 de la première partie).

Aux pages 10 et 11 de l'audit énergétique, il est écrit que dans l'aile ouest (prévue dans les options obligatoires à démolir), la commune envisage d'y aménager une académie de musique (dans l'ancienne salle des fêtes), une salle des mariages, la laverie du CPAS et des bureaux.

Ces projets ne sont pas repris dans les travaux décrits dans ce cahier des charges. Pourquoi ? Seront-ils réalisés plus tard ? Ou ne seront-ils jamais réalisés ?

Dans les plans, il est prévu une salle pour le conseil communal et donc si je comprends bien la salle des mariages resterait à l'hôtel de ville puisqu'elle n'est pas reprise dans le cahier des charges et la salle du conseil serait installée au Bercet ?

Ma question est-ce une utilisation raisonnable de l'hôtel de ville?

Chapitre 6 : Ressources humaines

Lors du dernier CC, le Collège nous a confirmé que l'agent communal responsable de la retransmission des CC sur la page FB de la commune serait remplacé dans un délai de 2 à 3 mois. Pour que cela soit possible, il faudrait lancer une procédure de recrutement maintenant, ce qui n'est pas le cas. Au nom d'Ecolo-GIC, je demande que le Collège débloque la somme de 702€ pour former des agents communaux au maniement des appareils nécessaires à la retransmission des CC dès celui d'octobre.

Même si une nouvelle personne était engagée pour faire ce travail, avoir 2 agents communaux ayant la formation pour utiliser le matériel de retransmission, ce n'est pas un luxe !

Rappel de la question d'actualité du 29 juin et déjà rappelée le 31 août dernier : réunions citoyennes

Rappel de la question du CC de juin : *Le 2 juillet 2019, nous avons voté l'organisation de rencontres régulières du Conseil communal et de la population dans les différents villages. En mars 2020, il y a eu une première réunion à Cul des Sarts. Après cette première très positive, tout s'est arrêté suite à la crise sanitaire. Et depuis la fin des confinements, aucune rencontre n'a encore eu lieu malgré mes demandes. Le Collège m'a répondu qu'il manquait l'escalier de secours pour organiser la réunion dans la salle de l'ancien hôtel de ville de Mariembourg. Maintenant que les travaux sont terminés, au nom d'Ecolo, je demande au Collège de fixer la date de la prochaine réunion citoyenne.*

Le Bourgmestre Claudy Noiret avait répondu que la réunion aura lieu en septembre.

Rappel de ma question du 31 août :

- **Question d'actualité le 25 août 2022 : réunions citoyennes**

Lors du CC du 2 juillet 2019, nous avons décidé l'organisation des rencontres régulières de la population avec le Conseil Communal à Couvin et dans les différents villages de la commune. En mars 2020, il y a eu une première réunion à Cul des Sarts et après cette première très positive, tout s'est arrêté suite à la crise sanitaire. Il est temps maintenant de relancer ces réunions citoyennes.

Je demande donc au Collège où en est le calendrier des prochaines réunions citoyennes. Quand sera-t-il publié en reprenant les dates prévues, les lieux de réunions et les villages concernés ?

Cette question concernant l'organisation des réunions citoyennes posée une première fois le 25 août 2022 a été reposée lors des CC des 27 octobre, 21 décembre, 23 février, 29 juin, 31 août et aujourd'hui. Cela fait la 7^{ième} fois que la même question est posée, sans réponse concrète malgré une décision du CC d'organiser des rencontres régulières de la population avec le Conseil Communal à Couvin et dans les différents villages de la commune.

Ma question d'aujourd'hui : Quelle est la date prévue pour cette réunion citoyenne à Mariembourg ?

Rappel de la question d'actualité du 31 août: réunion d'information citoyenne avec l'Inasep

Lors de la présentation de l'Inasep au CC du 27 avril dernier, Monsieur Raymond Douniaux a demandé, *l'organisation d'une réunion d'information public où les citoyens concernés pourront poser des questions. (extrait du PV du CC du 27 avril 2023)*

Ma question à la demande de plusieurs citoyens de Pesche : Quand et où le Collège organisera-t-il cette réunion d'information ?

Question d'actualité n°1: Thermographie des bâtiments communaux.

Rappel de la demande de réponse lors du CC du 23 février 2023 à la question d'actualité du CC du 26 janvier : la thermographie

Je rappelle ma question : Ma question concerne les bâtiments communaux :

Pour les bâtiments communaux et intercommunaux qui sont des biens appartenant à la communauté des citoyens de Couvin, et donc financés par les impôts des habitants, les résultats de la thermographie seront-ils accessibles aux Couvinois ?

Réponse reprise dans le PV du CC du 23 février de *Madame Van Roost* : *Je ne vois pas d'inconvénient à ce que les conseillers communaux prennent connaissance des données relatives aux bâtiments communaux.*

Dans le PV du Collège du 16 août dernier le Collège a décidé :

Article 1er : De prendre connaissance des dossiers thermographie des 4 bâtiments publics.

Article 2 : De charger Emma Wauthier du Service environnement de transmettre les dossiers Administration communale,

Hôtel de Ville et bibliothèque au Service travaux et le dossier piscine à l'intercommunale.

Article 3 : de demander à Madame Emma WAUTHIER de réaliser les dossiers pour les écoles.

Ma question : Quand et où les conseillers communaux pourront-ils consulter les dossiers thermographie déjà disponibles ainsi que les futurs dossiers des écoles communales ?

Question d'actualité n°2 : Projet de zone d'immersion dans la vallée de Nobuisson à Petigny.

Suite aux inondations catastrophiques de juillet 2021, le Gouvernement wallon a décidé de réorienter une partie des montants prévus dans le Plan de relance en inscrivant un sixième axe « Soutenir la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés »

Dans ce cadre, l'Administration communale de Couvin a répondu à un appel à projet visant à allier la réduction des risques d'inondation et le développement de la biodiversité en vue d'être sélectionnée et bénéficier de subsides.

Elle a proposé deux interventions potentielles sur Petigny :

- 1) limiter les conséquences de crues sur le centre ancien de Petigny en édifiant, loin en amont du village, dans la partie forestière du ruisseau de Nobuisson, en périmètre Natura 2000, une importante digue de 6 m de haut, 26 m de large à la base et une soixante de mètres en longueur en vue de créer un bassin d'inondation très temporaire d'environ 150 m de long. Volume de la digue +/- 3000m³ soit +/- 340 camions de 16t de charges utile.
- 2) limiter les conséquences des crues sur l'Eau Noire sur le site du Caillou d'Eau par la création de méandres ou d'espaces inondables sur les parcelles à l'abandon ou qui le deviendraient.

Dans la première proposition, la commune ne dispose que d'une maîtrise très limitée des terrains concernés (une seule parcelle n'incluant notamment pas le lit du ruisseau). Dans la deuxième proposition, elle n'est propriétaire d'aucune parcelle. Des processus d'expropriation ou de rachats difficiles à négocier seraient nécessaires dans les deux cas.

Dans le cas de l'Eau Noire, le processus est souhaitable, mais ne pourrait se faire qu'à très long terme.

Dans le cas du ruisseau de Nobuisson, des alternatives à la digue existent :

- Des travaux aux lieux de rétrécissement du pertuis qui traverse le village pourraient réduire les conséquences des inondations (ces travaux ne sont pas subsidiés dans ce cadre-ci)
- Amélioration de la biodiversité sur le ruisseau et son lit majeur par la reconstitution d'un lit majeur - un peu plus large - / reméandration / petits seuils en lieu et place du canal existant directement en amont du

pertuis actuel (avec le même inconvénient que dans les deux cas proposés par la Commune car ce sont des propriétés/potagers privés).

Ma question : Au vu des conséquences faibles des inondations sur le centre du village, pourquoi envisager des travaux aussi lourds et des acquisitions/expropriations coûteux pour la collectivité et pas simplement des travaux ponctuels?

Question d'actualité n°3: Gestion du patrimoine immobilier de la commune.

Les écoles communales, les bâtiments des administrations communales et bien d'autres bâtiments communaux sont des biens appartenant à l'ensemble des citoyen.ne.s de Couvin. Nous savons tous que de nombreux bâtiments communaux ne sont pas en bon état, bâtiments pas isolés, châssis simple-vitrage, installation électrique non conforme, installation de chauffage archaïque, infiltration d'humidité, fuites de toiture, zinguerie pourrie,

Vu le poids de l'entretien de ce patrimoine public, je m'étonne qu'il n'y ait pas d'Echevin responsable de l'entretien des bâtiments communaux pour gérer, coordonner, planifier des entretiens réguliers, des travaux de rénovation.

Ma question : Pourquoi n'y a-t-il pas un Echevin responsable du patrimoine immobilier de la commune comme il y a un Echevin des cimetières et un échevin responsable des campings ?